



CONSEIL PORTUAIRE DE PORQUEROLLES

Séance du 11 juin 2024

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants

Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12

TITULAIRES : 8

M. Francis ROUX, Président,

M. Franck SOULE SUSBIELLES, représentant le personnel de la Métropole TPM,

MM. Fabien VINCENT et Jimmy HUC, usagers désignés par la Métropole TPM,

Mme Mireille KENNEL et M. Stéphane BONIFAY, usagers désignés par la CCIV,

M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE et André DE MARCO, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 2

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'HYERES LES PALMIERS,

Mme Hélène MEGRET, usager désignée par la Métropole TPM,

POUVOIR (2) :

M. Hubert DE VEYLDER, donne un pouvoir à Fabien VINCENT,

M. BRIDOUX-MARTINET donne un pouvoir à M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE,

INVITES :

Mme Catherine RIDOLFI, SNIP,

M. Laurent MAXIME, Parc National Port Cros,

M. Laurent MICHELET, SNSM,

Mme Sabine COLL, FVANE,

M. Claude MAZZELLA, FRANPP,

M. Stéphane RENOUX, LUNA JET,

M. Marc FOURNIAL, Porquerolles Marine Services,

M. Sébastien BRUNEL, Halliday Marine,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

MM. CIRAULO, BUTIN, REMOLEUR, CHARDON et Mmes UGUEN, AREND, RIGAUD et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de PORQUEROLLES, ouvre la séance à 15h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls onze votes seront exprimés par les membres présents. Mme Hélène MEGRET ne votera pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 6 novembre 2023 – Vote

Monsieur Roux demande si le procès-verbal est approuvé, sous réserve des corrections apportées par monsieur DE MARCO à propos de la lutte contre le dérèglement climatique.

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2023

Monsieur CIRAULO annonce que la majorité des usagers proviennent de la Région PACA. En 2023, la TLV (service public) a transporté 453 343 passagers, contre 456 343 passagers en 2022. Suite à une baisse de fréquentation, le nombre de nuitées a diminué en 2023, avec 10 000 nuitées de moins qu'en 2022, cela concerne pour une moitié les passagers longues durées et pour l'autre moitié les passagers journaliers. Monsieur CIRAULO indique une légère baisse du nombre de passagers pour les compagnies maritimes.

Il indique que la baisse de fréquentation impacte les redevances de stationnement et d'amarrage qui baissent également avec 2 508 995€ en 2023 contre 2 978 891€ en 2022. Les droits de port connaissent aussi une diminution des recettes avec 1 102 743€ en 2023 contre 1 152 175€ en 2022.

Monsieur BERNARDI demande quelle est la tendance sur les cinq premiers mois de l'année concernant les nuitées et les passagers. Monsieur CIRAULO indique que la tendance pour la saison estivale est fortement à la baisse en termes de réservations. Il ajoute qu'avec le beau temps, les gens ont tendance à privilégier le mouillage, ceci pour profiter pleinement du cadre mais aussi pour une question économique car les infrastructures sont coûteuses. Monsieur ROUX rajoute qu'avec les jeux olympiques, la fréquentation risque aussi d'être moins importante.

❖ Rapport d'activité du délégataire 2023 (Yacht Service)

Monsieur CIRAULO annonce que le bilan de la délégation de service public (DSP) de l'aire de carénage, en termes de chiffre d'affaires, est de 62 328€ HT. Les charges directes sont de 52 835 € HT. Le résultat du compte d'exploitation est de 9 493 € HT, une fois déduites les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux.

❖ Renouvellement de la DSP « exploitation de l'aire de carénage »

Madame UGUEN rappelle que la DSP actuellement confiée à la société Yacht Services arrive à son terme au 17 juin. Une procédure de renouvellement a été mise en place l'an dernier. Elle a abouti à l'attribution du futur contrat, à compter du 18 juin, à la société Halliday Marine pour une durée de cinq ans.

Monsieur BRUNEL qui représente la société Halliday explique que celle-ci est déjà installée sur l'île. Il assure que le maximum sera fait pour que le changement de délégataire se déroule au mieux dans le respect des principes de continuité et de qualité de services.

3. Avancement des travaux et projets

❖ Poutre de couronnement du môle central

Monsieur CIRAOLLO annonce que le dossier a été accepté par les services de l'Etat le 22/09/2023. Il indique que 290 mètres linéaires de poutre vont être repris, avec pour priorité les bassins GH et FG. Il expose le déroulé des travaux avec le remplacement du couronnement sur les 30 à 50 cm supérieurs, suivi de la découpe soignée puis du coffrage et du coulage du béton. L'assise de la poutre va être également contrôlée et une intervention sera effectuée si nécessaire. Monsieur CIRAOLLO ajoute que des bollards (2,5T) et des défenses delta sont prévus sur l'ensemble du linéaire.

❖ Reprise des bollards des quais commerce

Monsieur CIRAOLLO indique que cela concerne les appontements commerce, dédiés principalement à la délégation de service public. Il explique qu'un trait de coupe autour de chaque bollard va être réalisé, afin de créer une frange saine et éviter la diffusion des fissures liées à la corrosion métallique. S'ensuivra la mise en place d'un joint, le sablage des bollards et pour finir leur mise en peinture. Ces travaux seront réalisés après la saison.

❖ Localisation d'une station de désalinisation

Madame AREND explique que dans un contexte de pénurie d'eau, TPM a décidé d'anticiper les restrictions à venir en louant une station de désalinisation. Elle ajoute qu'une consultation de marchés publics a été lancée et que le marché sera prochainement notifié. La location d'une centrale de désalinisation permettra à partir de l'eau de mer de fabriquer de l'eau douce. Le dispositif technique sera installé au niveau du point propre. Madame AREND ajoute que le port d'Hyères est déjà équipé de ce dispositif. Pour le port de Porquerolles, il s'agit d'une expérimentation d'un an. Monsieur FLEURY DE WITTE demande si cela concerne la zone de carénage. Madame AREND lui répond par l'affirmative.

Monsieur BERNARDI demande où le sel est rejeté. Madame AREND explique que les saumures sont rejetées dans la mer. Elle précise que cette installation est soumise à une autorisation réglementaire. A ce titre, un dossier environnemental sera monté en ce sens. Elle ajoute que le sel sera rejeté en mer mais en infime concentration.

Monsieur VINCENT demande quel volume d'eau sera produit par ce dispositif. Madame AREND lui signifie que le stockage est de 3 000 litres, uniquement pour le rinçage final d'eau douce. Monsieur VINCENT demande si ce dispositif est envisagé pour d'autres usages que pour la station de carénage, tels que le rinçage de voitures, camions, taxis... Madame AREND répond que cette installation sera utilisée uniquement pour l'aire de carénage. C'est le gestionnaire qui décidera de ses modalités d'utilisation. Monsieur RENOUX demande si ce service est compris, ou bien s'il y aura une facturation supplémentaire au carénage. Madame AREND précise que la Métropole prendra en charge les frais de location qui comprennent la maintenance. Elle rajoute que la Métropole met à disposition cette station, pour permettre au délégataire d'exercer son activité dans le cadre d'une pénurie d'eau. Quant aux consommations d'eau et d'électricité il faudra voir comment elles seront répercutées sur les charges du délégataire.

❖ Installation du nouveau modulaire

Monsieur CIRAOLLO annonce que le modulaire a été livré, une partie a été mise à disposition de l'entreprise de nettoyage du port et une autre a été attribuée à l'office de tourisme dans le cadre d'une AOT.

❖ Mise en place du Wi-Fi sur le port

Monsieur BUTIN explique que plusieurs étapes ont été franchies dans le déploiement du Wi-fi sur le port. Une convention a été signée avec le Club « Belambra » de la presqu'île de Giens où des équipements ont été installés. Un mat de six mètres a également été placé au niveau de la

capitainerie annexe, afin de créer un lien radio pour alimenter en flux internet le futur Wi-Fi du port. Les prochaines étapes consisteront en l'installation de bornes dans le port (deux bornes au niveau de la capitainerie, la troisième se situera au niveau de l'office de tourisme). Il ajoute qu'avec ces trois bornes le niveau de couverture pour tout le port sera parfait. En termes de planning, monsieur BUTIN ne s'engage en rien car le prestataire ne fait que reporter ses interventions au regard des soucis d'approvisionnement de matériel auxquels il est confronté. Il ajoute que de ce fait, TPM a perdu plus de six mois pour l'installation définitive. Il espère que tout sera finalisé pour septembre. Monsieur VINCENT demande pourquoi ne pas avoir utilisé le toit de la capitainerie de la Tour Fondue pour passer en radio et rappelle que cela fonctionne très bien pour sa société depuis trois ans. Monsieur BUTIN explique qu'après une pré-étude, sa crainte était que des voiliers avec des mats très hauts ne viennent perturber le flux radio mis en place entre le Belambra et la capitainerie. Il ajoute qu'il a préféré une solution plus sûre en installant le mat côté digue extérieure sur la capitainerie annexe, où il y aurait moins de perturbations.

Monsieur FLEURY DE WITTE indique que la mairie a fait passer la fibre pour les caméras de surveillance et demande pourquoi ne pas en avoir fait autant en se branchant sur la fibre de Porquerolles. Monsieur BUTIN indique que la Métropole est soumise au code des marchés publics. L'opérateur retenue par la Métropole est SFR. Or, ce dernier ne propose pas d'offre « fibre » au niveau du port.

Monsieur CIRAULO ajoute que les barrières de l'aire de carénage ont été remplacées. Les barrières et portails de la station d'avitaillement ont également été remplacés au regard de leur niveau de corrosion.

4. Sûreté-Sécurité

❖ Evolution du système de vidéo-protection

Monsieur CHARDON indique que l'ancien serveur étant vieillissant, il a été remplacé pour un coût total de 36 000€ HT. Il explique que le nouveau serveur a toujours une capacité de stockage de quinze jours et intègre la possibilité de stocker de l'IA (intelligence artificielle).

5. AOT

Monsieur CIRAULO indique que la liste des AOT simple se trouve dans le rapport d'activité qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Portuaire. Il annonce que la capitainerie a procédé cette année à la radiation d'un usager titulaire d'une AOT annuelle plaisance, car cette personne n'avait pas rempli ses obligations malgré plusieurs relances qui sont restées sans suite.

6. Questions diverses

Monsieur ROUX énumère l'ensemble des questions diverses recueillies auprès des adhérents du CLUPIPP :

Suppression du terme fixe de 100€

Monsieur REMOLEUR explique que la suppression du terme fixe n'a pas pu être appliquée pour 2024, car les tarifs étaient déjà engagés. Mais il assure que cela entrera en vigueur pour 2025 dans les tarifs qui seront présentés au mois de novembre prochain.

Droits de port ramenés de 5% à 3%

Monsieur CIRAULO confirme que le passage de 5% à 3% a bien été acté. Monsieur ROUX ajoute qu'il était intervenu en ce sens. Les membres du Conseil le remercient vivement.

Entrée en vigueur de l'abattement de 30% pour les bateaux de tradition

Monsieur CIRAOLLO répond que le Conseil d'Exploitation du 28/11/2023 a conclu que l'abattement de 20% était suffisant.

Possibilité d'étalement sur plusieurs mois du règlement de la facture annuelle d'amarrage

Le maître de port explique qu'une telle demande nécessite au préalable de modifier le règlement général d'exploitation. Les services travaillent en ce sens pour proposer aux instances concernées qui se réuniront en fin d'année (Conseil Portuaire, Conseil d'Exploitation, Conseil Métropolitain), un document amendé. L'objectif est qu'il soit applicable au 1^{er} janvier 2025.

Quel port voulons-nous ?

Le travail sur le schéma d'aménagement du port doit être précédé d'une réflexion sur la vision stratégique. La Direction des Ports est-elle d'accord pour réunir un groupe de travail dès l'automne prochain, associant toutes les parties prenantes concernées par la vie du port et de l'île ?

Madame UGUEN explique que, sur le principe, la Direction des Ports est d'accord, étant précisé que TPM a lancé deux projets qui pourraient répondre, en partie, à la question posée : SMART PORT, avec notamment un atelier brainstorming auquel les représentants du CLUPIPP aux Conseils Portuaires ont été conviés, et la Gouvernance Portuaire avec une mise en adéquation de l'organisation des ports aux enjeux de demain.

Pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, la DGA Aménagements, Ports et Mobilités Energies de la Métropole a-t-elle pris position sur cette solution de réduction de vitesse des navettes de passagers, ou prévoit-elle un autre moyen ?

Monsieur CIRAOLLO précise que la question porte essentiellement sur la vitesse de navigation des navires des bateliers, entre leur port de départ et Porquerolles, à l'instar de ce que fait déjà la TLV. Il ajoute que la vitesse dans les ports est déjà réduite à trois nœuds et qu'il est difficile d'imposer une plus forte réduction pour deux raisons principales. La première est d'ordre technique : les motorisations des navires font que le simple fait d'embrayer les moteurs en marche avant donne au navire, une vitesse de cinq nœuds rapidement. La seconde raison est la manœuvrabilité et la sécurité, car il faut laisser aux Capitaines des navires la possibilité d'effectuer leurs manœuvres en toute sécurité. Plus le vent est fort, plus l'impact sur la surface vélique est prégnant et influe sur la manœuvrabilité des navires. La puissance du moteur, donc la vitesse, est une variable indispensable pour contrer cette influence et réaliser un accostage ou appareillage en toute sécurité.

Monsieur VINCENT précise que la TLV travaille depuis bien longtemps sur ce point précis, en réduisant la vitesse des tours moteurs sur tous les navires, afin de réduire le temps de traversée. C'est également un gain sur la consommation de carburant et sur les émissions des gaz à effet de serre. Il ajoute que régler la vitesse nécessite un passage devant les affaires maritimes et la Commission Nautique, ce qui complexifie la démarche

Monsieur BERNARDI prend la parole en tant que Président de SMILO, et demande à ce que chacun fasse des efforts en matière d'énergie et de climat. Il explique que des études ont démontré que le plus gros apport en carbone est lié au transport maritime. Une des pistes serait de diminuer le transport maritime au travers d'une charte, qui prévoirait une réduction du carburant consommé et de la vitesse. Il convient que c'est complexe à mettre en œuvre et irréalisable à court terme. Il rajoute qu'il faut commencer les débats et avancer sur ce sujet.

Dans le cadre du travail en cours pour la définition des zones d'accélération de production d'énergie renouvelable est-il prévu par la Direction des Ports :

De compléter la pose de panneaux solaires sur une partie de la zone artisanale, par la pose d'une deuxième partie ?

Monsieur CIRAOLLO indique que les bâtiments sont gérés par des tiers dans le cadre d'AOT de droits réels. Il y a deux copropriétés, donc deux conseils syndicaux gérés par un même syndic. Les services de l'Etat ont accepté uniquement les panneaux sur le bâtiment A dans le cadre de la

déclaration préalable visant la réhabilitation de la ZA. Il ajoute que la Métropole a consenti aux deux copropriétés une AOT pour l'espace situé au-dessus de la toiture. Cela permettra à la copropriété du bâtiment B de déposer éventuellement une demande par la suite. Pour cela, il faudra que les travaux en cours soient terminés, et que la conformité soit obtenue

De réaliser la pose de chauffe-eaux solaires, pour l'eau chaude des douches ?

Monsieur CIRAOLLO annonce que cela n'est pas prévu à ce jour mais que la question est à l'étude. L'objectif actuel est d'arriver à fournir de l'eau chaude en quantité suffisante sans subir de coupures dues aux restrictions. La tentative de mise en place de chauffe-eau thermodynamique à la fin des années 2000 a été un échec.

Quelles sont les mesures envisagées, dès cette saison 2024, pour que la mise en service du sealine ne s'accompagne pas d'une augmentation de la consommation d'eau sur le port ?

Monsieur CIRAOLLO explique que les mesures envisagées sont les reconductions de celles mises en place en 2023, c'est à dire la mise en place de nouvelles bornes équipées de deux robinets temporisés, au lieu de quatre au préalable, ainsi que la mise en place de sous-compteurs destinés à « traquer » les fuites d'eau. Monsieur CIRAOLLO rappelle qu'une centaine de robinets fuyants, ont également été remplacés par la capitainerie de Porquerolles. Il poursuit en indiquant que des volumes d'eau journaliers sont alloués aux différents compteurs du port afin d'éviter de subir des coupures inopportunes (22m³ pour les sanitaires des plaisanciers et 2m³ pour la capitainerie, pour l'eau à usage du personnel). Sur les quais et jetées, depuis 2021, pour les plaisanciers, des créneaux horaires journaliers de distribution de l'eau ont été mis en place, visant à limiter la consommation à son niveau prévu et éviter les coupures intempestives (8m³ par jour sur la jetée et 28m³ par jour sur les quais).

La 1^{ère} coupure de 10h00 à 18h00, permet d'éviter les pleins d'eau par les navires en escale jour et ceux ayant passé la nuit au port sans accès aux fluides sur leurs postes d'amarrage (bouées et pannes). Cela permet également d'éviter les rinçages des touristes au retour de la plage, aux bornes des quais. La 2^{ème} coupure survient de 20h00 à 8h00. Celle-ci permet d'éviter le lavage des ponts de navires, effectués par certains usagers à la fermeture de la capitainerie. Un compteur dédié a été installé pour l'aire de carénage, afin d'être alimenté sans subir de restriction d'eau. La station de désalinisation va permettre d'effectuer les carénages sans utiliser l'eau courante. Le maître de port rappelle aussi que, comme chaque année, la capitainerie de Porquerolles invitera les usagers à respecter les bonnes pratiques concernant l'utilisation de l'eau par voies d'affichage, de distribution de brochures, de publication d'articles, envoi de mailings et également par l'ensemble des personnels permanents et saisonniers du port. L'Autorité Portuaire, comme la Police Municipale de Hyères soutiennent la lutte contre le gaspillage de l'eau.

Les seuls points qui ne sont pas encore tranchés à ce jour est la possible fermeture des toilettes publics du 17 juin au 17 septembre et la mise en place de six toilettes chimiques.

Où en est le projet d'installation de « bornes intelligentes », dont il a été question au précédent Conseil Portuaire pour gérer la consommation d'eau et d'Energie ?

Monsieur CIRAOLLO précise qu'il a été indiqué qu'une étude était en cours. La mise en place de ce type de bornes représente un coût très important. Cela impact également le fonctionnement et les règles d'exploitation (facturation au forfait, à la consommation réelle), surtout pour un port de passage tel que Porquerolles. Enfin, il faut s'assurer que l'appareillage durera et restera fonctionnel dans le temps. Il faudra également être en capacité d'assurer la maintenance.

Au Conseil Portuaire de novembre, Monsieur ROUX avait déclaré que le problème des sanitaires du port était dû au manque d'eau. Ce problème va-il être résolu avec la mise en service du sealine ?

Madame UGUEN rappelle que la décision concernant les toilettes chimiques, n'a pas encore été prise. Elle précise que pour le réel dimensionnement des sanitaires, le schéma d'aménagement du port et le permis d'aménager, devront normalement permettre d'augmenter significativement le nombre de sanitaires afin d'atteindre, ou de s'approcher au maximum (si saisonnalité retenue), de ce que prévoit le code sanitaire départemental.

Location de désalinisation

Il s'agit d'une installation de carénage à haute pression eau de mer avec rinçage à l'eau douce, autre que l'eau potable.

- Quelle sera la technologie utilisée (distillation, osmose, condensation...) ?

Monsieur CIRAULO indique que la technologie utilisée est l'osmose (unité de désalinisation de marque SLCE AQUABASE TYPE SD5.)

- Où l'eau salée sera-t-elle puisée (port, mer...) ?

Monsieur CIRAULO explique que l'eau de mer sera puisée dans le port, le long de la digue. Le point de puisage de l'eau de mer se situera à proximité d'une buse qui relie le bassin du port avec la mer, à environ 25 mètres du point propre.

- Quelle quantité d'énergie sera nécessaire ?

Monsieur CIRAULO répond qu'il faut 2.4 KW pour le dessale.

- Quelle quantité de rejets de saumure et où sera-t-elle reversée ?

Monsieur CIRAULO indique que la quantité de saumure sera entre 2.2 et 4.4 kg par navire, mais l'eau douce sera également rejetée à proximité, à la sortie du débourbeur. Il sera mis en place un tuyau percé et lesté de 50 mètres, le long du quai de l'aire de carénage, Pour multiplier les points de rejet et éviter la concentration du rejet en un seul point, il sera percé des trous sur la canalisation, qui sera positionnée au fond du port, afin de répartir le rejet sur plusieurs points. Toute l'eau utilisée pour le nettoyage, eau de mer au début et eau douce en fin de nettoyage, est renvoyée après passage, dans un bac de rétention dans lequel se déposent les métaux lourds et les déchets de peinture. Puis un débourbeur finit de récupérer les particules en suspension avant le rejet dans le port, à proximité immédiate du chantier. Ainsi, tout le recyclage de l'eau prélevée est accompli en totalité, sans aucun impact sur le milieu naturel.

Port propres – Cuves à eau noires

- Quel est le tarif pour l'utilisation de la pompe d'extraction des eaux noires des bateaux ?

Monsieur CIRAULO indique que l'utilisation est gratuite pour la station fixe, et peut-être éventuellement facturée pour la station mobile en fonction de l'utilisation.

- Combien d'utilisations ont-elles été effectuées ?

Monsieur CIRAULO atteste que cela arrive une à deux fois par semaine en été. En 2024, il a été mis en place un cahier de suivi.

- Quelles sont à votre connaissance les raisons de cette non-utilisation ?

Monsieur CIRAULO répond que les causes sont multiples. Il y a un manque de volonté des usagers, qui pensent que cela n'est pas pratique (problèmes d'odeur à bord), et qu'il est plus facile

que cela parte à la mer. Il ajoute que ce n'est pas entré dans les usages. Il précise que les deux systèmes connecteurs ne correspondent pas toujours au type de réservoir de bouchon.

Monsieur FLEURY DE WITTE indique que la saison des régates vient de s'achever et que tout s'est très bien passé. Il tient à remercier la Direction des Ports et particulièrement la capitainerie pour le soutien apporté, et la gestion parfaite de ces événements. Monsieur ROUX fait part à l'assemblée que madame LHUILLIER s'excuse de ne pas être présente et qu'elle remercie particulièrement le personnel du port pour l'accueil chaleureux des régatiers. Monsieur CIRAOLLO informe les membres du Conseil Portuaire du prochain départ à la retraite de Monsieur Christophe LAMBERT ainsi que du départ de Madame Rebecca AREND, qui quitte la Métropole pour d'autres aventures. Il leur souhaite le meilleur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROUX remercie l'assemblée et souhaite une belle saison à l'ensemble du Conseil Portuaire. La séance est levée à 16h35.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de Porquerolles

